



Kuujuuaq, le 30 août 2024

Marc-André Bouchard  
 Directeur principal du développement de la conservation par intérim  
 Ministère de l'Environnement, de la  
 Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs  
 Édifice Marie-Guyart, 4<sup>e</sup> étage, boîte 21  
 675, boulevard René-Lévesque Est  
 Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet: Réponse au projet de lignes directrices sur les autres mesures de conservation efficaces**

Monsieur Bouchard,

Le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) est le forum officiel des gouvernements responsables du Nunavik en ce qui concerne l'élaboration des lois, des règlements et des politiques concernant la protection de l'environnement et du milieu social dans le territoire régi par la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ) et dans la région située au nord du 55<sup>e</sup> parallèle. Vous trouverez ci-dessous les recommandations du CCEK concernant le projet de lignes directrices sur les autres mesures de conservation efficaces (AMCE), reçu par courriel le 1<sup>er</sup> août dernier.

Le projet de lignes directrices mentionne que les projets d'AMCE en territoires publics seront plus difficile à gérés, puisque la gestion du territoire public incombe au gouvernement, et que les porteurs de projets ne seront donc pas en mesure de s'assurer eux-mêmes de « moyens de gestion efficaces » pour prévenir à long terme les impacts négatifs sur la biodiversité. Au Nunavik, la vaste majorité du territoire est considéré comme public, et plusieurs secteurs font l'objet de diverses mesures de conservation ou de protection qui mériteraient d'être adéquatement reconnue. Le CCEK recommande que le gouvernement trouve des mécanismes pour permettre aux différents ministères de reconnaître et de protéger adéquatement les AMCE en terres publiques.

Considérant que:

- La conservation en milieu nordique, et en milieux conventionnés, entraîne des défis qui sont spécifiques à ces contextes, et pour lesquelles une expertise particulière est nécessaire;
- Le régime de gestion des terres au Nunavik est différent du Québec méridional et les valeurs importantes en matière de biodiversité sont distinctes;
- L'expertise développée par l'Administration Régionale Kativik (ARK), Makivvik et le Nation naskapie de Kawawachikamach concernant la création d'aires protégées au Nunavik;

- La contribution précieuse de ces intervenants lors des démarches visant à augmenter ou reconnaître les initiatives de conservation en milieux nordiques;

Le CCEK recommande à l'équipe du développement de la conservation par intérim de contacter et considérer les recommandations émises par ces organisations sur les meilleurs moyens d'adapter les AMCE aux réalités du Nunavik, tant pour le territoire que pour les milieux marins. Le CCEK recommande également que les enjeux propres au Nunavik, ainsi que les mesures visant la protection des AMCE en territoire public, soient intégrés dans les lignes directrices avant leur publication officielle.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Marie-Noëlle Fournier  
Vice-Présidente, CCEK